



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 6 décembre 2019

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019

Président : Monsieur Antonio Sanchez

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n°8/2019** relatif au budget 2020.
8. Divers et propositions individuelles
9. Clôture de la séance et repas.

1. Appel

32 membres sur 55 sont présents, 16 excusés, 7 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Antonio SANCHEZ, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2019

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 29 octobre 2019. *Pas de remarque.*

Vote, à main levée, sur l'approbation du procès-verbal du 29 octobre 2019

Résultat : 31 oui, 0 non, 0 abstentions.

Le procès-verbal du 29 octobre 2019 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentation : -

Démission : -

4. Communications du Président

Monsieur le Président donne quelques explications sur l'utilisation des Bodz'.

Pour conclure, **Monsieur le Président** donne les dates des prochains Conseil pour l'année 2020 :

Mardi 24 mars 2020 à 20h00

Mardi 23 juin 2020 à 20h00

Mardi 06 octobre 2020 à 20h00

Mardi 27 octobre 2020 à 20h00 (en réserve)

Vendredi 11 décembre 2020 à 18h30

5. Communications de la Municipalité

Madame Gaillard Houriet, Municipale, donne quelques explications concernant les vendanges 2019. Malgré une fleuraison tardive, les cottas ont été atteints.

6. **Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».**

Monsieur le Président donne la parole à la commission « de Recours »,
pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à M. de la commission « ASSAGIE »,
pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à M. de la commission «SIDEP/AIEE »,
pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à M. de la commission «SIDERE »,
pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à M. de la commission « SDIS »,
pas de commentaire.

7. **Préavis municipal n°9/2019 relatif au budget 2020**

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Christophe Favre**, Municipal, et présente le préavis par un bref exposé relatif au budget 2020 et conclu en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

La Municipalité vous présente le budget de fonctionnement pour l'année 2020 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (« RCCom »).

Par rapport à 2019, le budget de fonctionnement est en baisse de 1.86% à CHF 4'771'791.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'472.01.

Nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'adopter le budget pour l'année 2020 de CHF 4'771'791.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'472.01.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Marc Lancoud** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

D'approuver le préavis 08/2019 avec l'amendement suivant :

1. Attribuer annuellement 25% du bénéfice, réalisé sur les immeubles de rentes, au compte investissements futurs bâtiments, jusqu'à hauteur d'un maximum de CHF 3 mio. Montant à retrancher sur le budget 2020 : CHF 44'024.-

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Madame Monica Senn demande si le montant de 25% du bénéfice ne pourrait-il pas être mentionné par un montant précis dans l'amendement afin que celui-ci soit réutilisable d'année en année.

Monsieur Christophe Favre répond que le montant correspond pour l'année 2020. Les années comptables étant différentes, le montant total du résultat de 25 % est donc variable d'année en année.

Concernant l'amendement demandé par la CoGesFin, la municipalité demande de ne pas accepter l'amendement proposé.

Monsieur Marc Lancoud de la CoGesFin informe que le pourcentage proposé est calculé selon la proportion annuelle selon les valeurs du marché. Le montant annuel est reconduit sur un compte de réserve.

Madame Binia Ris souhaite comprendre la situation concernant le compte de réserve sur lequel il est versé chaque année les 0,5% selon le préavis 2013. Ce qui veut dire que chaque année il est versé la somme de CHF 33'000.- sur le compte de réserve depuis 2013 !

Monsieur Christophe Favre répond à la négative, c'est uniquement lorsque les comptes seront validés que les montants non dépensés seront versés sur le compte de réserve, une fois les objets terminés.

Monsieur le Président remercie les membres pour ce débat et demande la votation de l'amendement proposé par la CoGesFin du préavis n°8/2019 soit :

1. Attribuer annuellement 25% du bénéfice, réalisé sur les immeubles de rentes, au compte investissements futurs bâtiments, jusqu'à hauteur d'un maximum de CHF 3 mio. Montant à retrancher sur le budget 2020 : CHF 44'024.-

Résultat : 12 oui, 13 non, 6 abstentions.

L'amendement proposé par la CoGesFin du préavis n°8/2019 **est refusé.**

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°8/2019 relatif au budget 2020 **à main levée.**

Résultat : 29 oui, 0 non, 2 abstentions.

Le Préavis municipal n° 08/2019 est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 8/2019
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget pour l'année 2020 de CHF 4'771'791.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'472.01.

8. Divers et propositions individuelles.

Madame Binia Ris demande quelques explications concernant la réorganisation de la déchetterie. Qu'en est-il ?

Monsieur Jean-Thierry Barbey, Municipal, donne quelques explications concernant le nouveau fonctionnement de la déchetterie après 3 années de négociations. Convention, Facturations, taxes, Accès à la déchetterie, frais d'exploitation sont présentés par un bref exposé.

En conclusion, le Mardi 10 décembre 2019 à Féchy il est prévu de signer la convention entre les 4 communes et BeReCycling.

Madame Monique Bezencon demande si une benne sera prévue pour le plastique ?

Monsieur Jean-Thierry Barbey répond par la positive.

Madame Monique Bezençon informe que les après-midis seront supervisés par un employé est-il exact ?

Monsieur Jean-Thierry Barbey répond que deux employés seront prévus les lundi, mercredi et samedi.

Madame Binia Ris demande des informations complémentaires concernant le système de pesage.

Monsieur Jean-Thierry Barbey répond que plusieurs balances seront à disposition pour effectuer les pesages et ainsi effectuer une meilleure facturation personnalisée.

Monsieur Valentin Henin informe que le CTT (Club du Tennis de Table) de Bougy organise les championnats vaudois de tennis de table les 25 et 26 janvier 2020 à Dorigny, en collaboration avec le CTT d'Eysins. Les non licenciés sont les bienvenus. Pour les inscriptions, voir le lien sur le site de la commune de Bougy Villars.

Monsieur Claude-Olivier Rosset demande quelques précisions concernant un article de presse sur la facture sociale de l'Etat de Vaud et l'implication de notre commune à ce sujet.

Monsieur François Calame répond que la Municipalité n'a jamais effectué de démarche en ce sens. Il semble qu'un journaliste aurait copier-coller une liste sur laquelle notre commune était mentionnée. Je répète, nous n'avons aucune implication à ce sujet. La Municipalité a pris contact avec une personne de référence afin de clarifier cette situation qui a abouti à une erreur de fichier de la part du journaliste. Afin de clarifier la situation, aucune initiative ou engagement politique ne peut être prise sans en faire part au Conseil. Aucune procédure contre l'Etat, selon ledit article n'a eu lieu.

Monsieur Jean-Paul Morandi demande où en sont les travaux de l'auberge ?

Monsieur François Calame répond que les plans ainsi que l'espace des travaux sont prêts. La Municipalité est dans l'attente d'appels d'offres concernant les travaux de finition concernant l'intérieur du bâtiment.

Pour conclure, la date du prochain Conseil général est prévue :

Le mardi 24 mars 2020 à 20h00

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation, et souhaite de belles fêtes de fin d'année. La séance du Conseil Général de Bougy-Villars est levée à 19h46.